

Placements INVESTIR

Premiers choix

Optez pour le bon support et le meilleur courtier

Compte-titres ou PEA ? Banque traditionnelle, banque en ligne ou courtier en ligne ? Voici comment trouver la formule la plus favorable à votre performance financière.

Avant de se lancer en Bourse, il est important de se poser les bonnes questions. Pour quelle durée souhaitez-vous investir ? Comptez-vous acheter uniquement des valeurs françaises, voire européennes, ou êtes-vous tenté par les sociétés américaines et asiatiques ? Selon vos réponses, deux supports s'offrent à vous, le Plan d'épargne en actions (PEA) et le compte-titres. En deux ans, plus de 800 000 compte-titres ou PEA ont été souscrits. Un retour en grâce, après des années de désamour, suscité par le succès de l'introduction en Bourse de la Française des jeux et les opportunités d'investissement au cours de la crise sanitaire.

Le PEA a été créé afin d'encourager les futurs actionnaires. Il offre une fiscalité attractive, mais est plus contraignant que son rival : vous ne pouvez acheter que des

actions de sociétés ayant leur siège social dans l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein, et l'investissement est plafonné à 150 000 € (225 000 € si vous ouvrez un PEA-PME en plus).

Côté fiscalité, tant que vous n'effectuez pas de retraits, les revenus de dividendes comme les plus-values liées à la cession de produits financiers ne sont pas taxés et peuvent être intégralement réinvestis. Mais dès que vous empochez de l'argent, vos gains sont soumis à la flat tax de 30 % avant les cinq ans de votre PEA (12,8 % d'impôts et 17,2 % de prélèvements sociaux), et seulement aux prélèvements sociaux de 17,2 % après cinq ans. Cette dernière situation est donc plus avantageuse comparée aux 30 % appliqués sur les profits et dividendes enregistrés dans le compte-titres.

« Ce handicap fiscal est en partie contrebalancé par le fait que le compte-titres n'impose aucune contrainte en termes de durée de détention et de plafond de versements, observe Christian Cacciuttolo, président de l'Union nationale d'épargne et de prévoyance. Mieux encore, vous pouvez investir dans des actions du monde entier. Finalement, le PEA et le compte-titres sont assez complémentaires. Il n'est d'ailleurs pas rare que les épargnants expérimentés les détiennent simultanément. »

Une fois le support choisi, vous devez sélectionner « l'hébergeur ». Une étape importante, car elle va avoir une incidence sur vos frais d'exploitation ou de gestion et donc, in fine, sur la performance de vos placements. Vous pouvez opter pour une banque traditionnelle, une banque en ligne ou un courtier en ligne. Si, la plupart du temps, la banque traditionnelle impose une tarification globale plus élevée, sachez qu'il est toujours possible de faire jouer la concurrence et de négocier avec votre directeur d'agence une baisse substantielle de ces frais, que ce soient les droits de garde (frais administratifs liés à la détention de valeurs) ou les frais de courtage (coûts de transaction d'achat ou de vente de titres).

« Pour bien comparer, n'hésitez pas à poser des questions aux établissements qui ont retenu votre attention, conseille Véronique Guisquet-Cordoliani, secrétaire générale de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement. Il ne faut pas regarder uniquement les coûts mais aussi s'intéresser aux services offerts, comme la possibilité de suivre le cours des actions en temps réel, de recevoir tous les matins par e-mail un point d'analyse des marchés, de bénéficier d'alertes avec des suggestions d'achat de valeurs. Vérifiez également que la plateforme sur laquelle vous effectuerez vos opérations est simple d'utilisation. » Enfin, privilégiez une structure implantée en France. En cas de litige sur l'exécution d'un ordre, par exemple, vous devrez demander un recours auprès de l'autorité des marchés financiers du pays où est basé le siège social de votre banque ou de votre courtier. Pour avoir toutes les chances d'être entendu, mieux vaut échanger en français plutôt qu'en anglais, en espagnol ou en maltais... *

Droits de garde et frais de courtage pour le PEA et le compte-titres

Une banque traditionnelle, une banque en ligne et un courtier en ligne au banc d'essai

	Droits de garde	Frais de courtage		Coût d'un ordre en Bourse de 3 000 € ¹
		Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam	Francfort, Londres, Zurich et Etats-Unis	
Banque de réseau CIC (option Bourse+)	Commission 0,125 % si le portefeuille est inf. ou égal à 50 000 €, 0,1 % entre 50 001 € et 150 000 €, 0,075 % si sup. à 150 000 €. À ajouter des droits fixes par ligne : 1,4 € par valeur française et 2,5 € par valeur étrangère (droits semestriels plafonnés à 150 €)	0,5 % du montant de l'ordre	0,7 % du montant de l'ordre	Euronext Paris, Bruxelles, Amsterdam 15 € Londres, Etats-Unis 21 €
Banque en ligne Fortuneo (option optimum)	Gratuits	1,95 € pour un ordre inf. ou égal à 500 €, 3,9 € pour les ordres entre 501 € et 2 000 €, 0,2 % pour un ordre sup. à 2 000 €	0,2 % avec un min. de 20 € + 30 € de frais de brokers étrangers	6 € 50 €
Courtier en ligne Bourse Direct	Pour les valeurs qui ne sont pas cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam : commission annuelle de 0,036 % du montant de l'investissement.	0,99 € pour un ordre inf. ou égal à 500 €, 1,9 € pour les ordres entre 501 € et 1 000 €, 2,9 € entre 1 001 € et 2 000 €, 3,8 € entre 2 001 € et 4 400 €, 0,09 % pour un ordre sup. à 4 400 €	0,15 % de l'ordre avec un min. de 15 € pour Francfort et Londres ; 0,2 % de l'ordre avec un min. de 18 € pour Zurich et pour les Etats-Unis, 8,5 € jusqu'à 10 000 € et au-delà 0,09 % de l'ordre.	3,80 € 8,50 € 15 €

Tarif les plus compétitifs. Facturation de 6 € par virement, quel que soit le montant, vers une banque à votre nom si vous voulez effectuer un retrait d'argent.

ART PRESSE L'EXPRESS

SOURCE : L'EXPRESS

PRENDRE EN COMPTE LES DROITS DE GARDE

¹ LE COÛT DE L'ORDRE EST FONCTION DES FRAIS DE COURTAJE. POUR AVOIR LE COÛT TOTAL, IL FAUT AUSSI

ARTHUR TÉO